

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2025
Délibération n°2025 – 03 – 05

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09
Présents : 08
Votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq

Le 27 mars à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 14 mars 2025

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE
Gilles, ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony, PERRET Morgane, MICHEL Rémi,

Absents : BRULE Corinne

Vote

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

OBJET : Délibération du conseil municipal concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du compte commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la section d'investissement CA 2024	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser -Dépenses - Recettes 2024	Soldes des reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 52 060,30 €		45 813,87 €	216 305,60 € 130 793,00 €	- 85 512,60 €	- 91 759,03 €
FONCT	288 401,69 €	100 000,00	49 966,88 €			238 368,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	238 368,57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	91 759,03
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	182 586,53 € 55 782,04€
Total affecté au c/1068 :	182 586,53 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)	

Pour copie conforme
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 27/03/2025

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

